



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
MONTARGIS  
Le : 29/04/2025  
Et  
Publication du : 29/04/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 15/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/04/2025.

**Présents** : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme DOUCET Denise, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, Mme LECONTE Catherine, M. MICHELAT Jean-François, M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

**Excusés avec procuration** : Mme BELLOT Elisabeth à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe à M. DEPOND Jean-Michel

**Excusé** : M. MAHÉ Bernard

**A été nommée secrétaire** : Mme DESCHAMPS Véronique

### 2025-039 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CIMETIERE DE VILLEMANDEUR

**Vu** la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

**Vu** la délibération n°2025-018 du Conseil Municipal du 4 mars 2025 relative à la simplification des tarifs funéraires,

Il convient de procéder à des ajustements en modifiant le règlement, conformément aux propositions suivantes :

- Coordonnées du service (sur différentes pages)
- Article I : AMENAGEMENT ET GESTION DU CIMETIERE
  - o Nouveau plan du cimetière (p.5)
- Article III : CONCESSIONS FUNERAIRES PRIVEES :
  - o Mise à jour des durées des concessions (suppressions des 5 et 10 ans) (p.11)
  - o Ajout de texte : interdit de mettre des graviers/dalles dans les allées du cimetière (p. 13)

- o Mise à jour description du plan (p.16 et p.17)
- Article VI : OBLIGATIONS DES ENTREPRISES :
  - o Ajout de texte : Rappel fermeture portail entreprise (p.22)
  - o Ajout de texte : végétalisation (p.23)

Le présent règlement entrera en vigueur dès la publication de la délibération.

Le service Population, le service Technique seront chargés de l'exécution du présent règlement qui sera affiché à la porte du cimetière et tenu à la disposition des administrés à la mairie.

**Par conséquent, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver** les modifications apportées au règlement intérieur du cimetière de Villemandeur, en pièce jointe.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29/04/2025

**Le Maire,**

**Le Secrétaire de Séance,**



**Denise SERRANO**

**Véronique DESCHAMPS**



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 29/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)>